

avec 1.112 gallon par tête. En l'année 1913-14, la consommation de la bière atteignit son maximum avec 56,060,846 gallons, ou 7.2 gallons par tête. Mais la législation restrictive, conséquence de la guerre, causa une décroissance sensible; par exemple en 1915-16 la consommation des spiritueux tomba à 0.745 gallon par tête, au lieu de 0.872 gallon par tête en 1914-15 et 1.061 gallon par tête en 1913-14. En 1916-17, la consommation par tête, qui ne dépassa pas 0.698, n'avait jamais été aussi basse depuis 1899, où elle fut de 0.661 gallon. En 1918, elle était de 0.698 gallon, en 1919, elle était tombée à 0.391 gallon mais remontait en 1920 à 0.624 gallon. Quant au vin, sa consommation, par tête, était de 0.078 gallon en 1920, au lieu de 0.025 gallon en 1919. En l'année 1920, la consommation de la bière était portée à 4.100 gallons, au lieu de 2.948 gallons par tête en 1919. La consommation du tabac en 1920 a absorbé 270,089,761 cigares en 1920, au lieu de 221,087,110 en 1919 et 254,445,945 en 1918. Par tête, la consommation du tabac, cigares compris, s'est élevée à 3.745 livres en 1920, au lieu de 3.109 livres en 1919, 3.612 livres en 1918 et 3.818 livres en 1913, point culminant.

Lumière et force motrice électriques.—Les compagnies productrices de lumière et d'énergie électriques sont soumises au contrôle et à l'inspection, en vertu de la loi sur l'Inspection électrique de 1907 (6-7 Edouard VII, chap. 14) et la production d'électricité pour l'exportation est réglementée par la Loi sur l'exportation des Fluides et de l'Electricité de 1907, (6-7 Edouard VII, chap. 16). Ces dispositions législatives reentraient, l'une et l'autre, dans les attributions du ministère du Revenu de l'Intérieur avant l'arrêté du conseil du 3 juin 1918, qui en a chargé le ministère du Commerce. Les statistiques qui s'y rapportent font l'objet des tableaux 18 et 19.

13.—Droits d'accise et autres revenus intérieurs, pour les exercices 1915-1920.

Sources de revenu.	1915.	1916.	1917.	1918.	1919.	1920.
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Acide acétique.....	7,255	8,250	8,049	7,330	6,795	6,007
Cigares.....	625,905	635,158	730,215	776,086	1,261,915	1,629,254
Lumière électrique.....	82,565	70,562	71,116	79,520	¹	¹
Malt.....	2,616,288	2,689,300	2,367,902	1,791,482	1,477,792	2,101,939
Bière.....	142,903	97,779	109,215	80,486	19,082	76,502
Entrepôts en régie.....	94,904	105,812	110,409	123,183	118,856	124,171
Spiritueux méthylés.....	96,747	111,846	183,708	398,968	322,583	508,406
Patentes de bacs passeurs.....	989	989	989	2,013	-	-
Saisies.....	4,141	10,349	8,353	6,933	42,021	213,167
Spiritueux.....	8,706,481	8,701,075	9,880,567	11,486,527	6,964,415	8,950,241
Tabac.....	9,352,881	10,222,784	11,197,103	12,616,879	20,248,335	29,455,255
Taxe de guerre, timbres de consommation, etc.....	98,057	1,550,488	2,072,441	2,253,422	11,964,740	15,744,040
Poids et mesures, gaz et timbres judiciaires.....	172,740	169,454	194,417	204,955	8,628 ²	7,490 ²
Autres recettes.....	83,075	78,389	123,433	134,582	70,827	112,064
Totaux.....	22,084,931	24,452,235	27,057,917	29,962,366	42,505,989	58,928,526

¹Application maintenant confiée au ministère du Commerce.

²Timbres judiciaires seulement.